

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 02 avril 2016, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 08 avril 2016 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches Maire.

Sont présents : MM Philippe d'Anterroches, Bruno Robin, Thierry Legraverend, Pascal Poullain, Serge Lehericey, Christophe Mauger de Varennes, Rémi De Saint Jores, Marc Denquin, Maïté Aline, Cécile Guérin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absente excusée : Sandrine Barbier,

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Marc Denquin est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour : Approbation et signature du compte rendu de la dernière réunion, désignation d'un secrétaire de séance, vote des comptes administratifs et de gestion 2015, vote des budgets 2016, vote des taux imposition 2016 urbanisme – dossier projet Vilquin, travaux voirie, compte rendu commission du 05 mars 2016, travaux église, cimetière, garage, préparation budgets 2016, compte rendu réunions, questions diverses.

Compte rendu de la dernière séance : Mme Maïté Aline fait observer qu'il n'a pas été mentionné, dans le rapport de la commission voirie, les chemins de la Colibardière, de la Michellerie et de la Moinerie et demande que cela soit indiqué, le conseil approuve cette modification.

Le Conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance

Vote des comptes administratifs 2015 et des budgets 2016

CCAS

Délibération portant approbation du compte administratif 2015 du budget du CCAS

Sous la présidence de M Serge Lehericey, le Conseil Municipal de Saussey examine le compte administratif du CCAS de Saussey 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	190.00 €
Recettes	450.87 €

Résultats antérieurs reportés : 13 951.90 €

Excédent de clôture : 14 212.77 €

Investissement

Dépenses ----

Recettes ---

Solde d'exécution :

Excédent reporté : 1.14€

Excédent de clôture : 1.14€

Résultat définitif : 14 213.91 €

Hors de la présence de M Philippe d'Anterroches, maire, le Conseil municipal de Saussey approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du CCAS de Saussey 2015

Délibération portant adoption du compte de gestion 2015 du budget du CCAS

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget du service assainissement

Délibération portant approbation du compte administratif 2015 du budget du service assainissement

Sous la présidence de M Serge Lehericey, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement 2015 qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION:

Dépenses	22 240.00 €
Recettes	28 679.16 €
Résultats antérieurs reportés :	€
Excédent de clôture :	6 439.16 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	129 720.85 €
Recettes	120 654.54 €
Solde d'exécution :	- 9 075.31 €
Reports exercice 2014 :	- 19 318.40 €
Solde d'exécution cumulé:	- 21 954.55 €
Restes à réaliser :	
Dépenses :	11 000.00€
Recettes :	29 051.00€
Besoin de financement :	10 342.71€
Résultat définitif :	- 3 903.55 €

Hors de la présence de M Philippe d'Anterroches, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2015

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 6 439.16€, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 6 439.16€
- report en exploitation : 0 €

Délibération portant adoption du compte de gestion 2015 du budget assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 36 676.00€ en section d'exploitation et à 64 293.00€ en section d'investissement.

Budget communal

Délibération portant approbation du compte administratif du budget communal 2015

Sous la présidence de M Serge Lehericey, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses 197 115.72 €

Recettes 205 376.34 €

Résultats antérieurs reportés : 81 973.72 €

Excédent de clôture : 90 234.34 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 38 887.42 €

Recettes 40 249.77 €

Solde d'exécution : 1 362.35 €

Reports exercice 2014 :	- 28 921.63 €
Solde d'exécution cumulé:	- 27 558.14 €
Restes à réaliser dépenses :	33 488.00 €
Restes à réaliser recettes :	18 300.00 €
Besoin de financement :	- 42 746.14 €
Excédents CCAS :	14 212.77 €
Résultat définitif :	61 700.97 €

Hors de la présence de M Philippe d'Anterroches, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 104 447.11€, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 42 746.14€
- report en exploitation : 61 700.97€

Délibération portant adoption du compte de gestion 2014 du budget communal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Budget primitif 2016

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 265 707€ en section de fonctionnement et à 109 747€ en section d'investissement.

Les principales dépenses de fonctionnement sont : charges à caractère général : 61 100€, charges de personnel : 64 300€ autres charges de gestion : 44 900€, frais financiers : 6 000€, reversement de fiscalité : 51 027€, Charges exceptionnelles : 36 416€, virement à la section d'investissement : 1 964€, Les recettes de fonctionnement attendues sont : produits et services : 1000€, impôts et taxes : 102 000€, dotations 99 008€ locations : 2 000€, report de l'année précédente : 61699€

En investissement les dépenses prévues sont : remboursement des emprunts : 14 900€, achat de terrain : 1 200€, panneaux signalisation : 10 000€, architecte église : 10 000€ travaux voirie 11 100€, déficit reporté 27 560€

Les recettes attendues sont : FCTVA : 1 735€, autofinancement complémentaire : 1 964€ réserve d'investissement 42 748€, emprunt : 45 000€, subventions 18 300€

Taxes locales :

Le conseil municipal après avoir pris connaissance :

- de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016
- considérant la baisse des dotations de l'état et les besoins de financement des projets inscrits au budget communal 2015

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour et une abstention, décide de ne pas modifier les taux communaux qui sont les suivants :

- taxe d'habitation : 14.82%
- taxe foncière propriétés bâties : 10.82%
- taxe foncière propriétés non bâties : 22.95%

Le produit fiscal attendu s'élève à 88 452.00€ (le produit fiscal 2015 s'est élevé à 85 565€)

Urbanisme

Le conseil n'émet pas d'observation à la déclaration préalable de M Jean-Baptiste pour l'édification d'une clôture et de deux chenils à la Hervurie.

Le conseil prend connaissance du dossier concernant la division en huit parcelles du terrain appartenant aux consorts Vilquin à la Coleterie et, considérant les différents problèmes liés à l'urbanisation de ce secteur (évacuation des eaux pluviales, multiplication des accès), décide de demander une rencontre avec le service instructeur et les propriétaires afin de trouver une solution d'aménagement satisfaisante.

Travaux en cours

Les travaux de construction du garage sont achevés. Le terrassement et les plantations seront réalisés par l'entreprise Pacilly.

Collecte des ordures ménagères

A compter du 20 juin 2016, seuls les sacs transparents contenant des ordures ménagères seront collectés. Ces sacs seront distribués gratuitement en mairie à compter du 4 mai 2016, accompagnés d'un guide du tri indiquant les déchets qui peuvent y être mis et ceux qui doivent être déposés dans les conteneurs ou à la déchèterie.

Compte rendu réunions

Les délégués du conseil municipal font part des réunions auxquelles ils ont assisté : M de Saint Jores : syndicat d'adduction d'eau potable, M Legraverend : commission environnement, M Lehericey : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères, M d'Anterroches : conseil communautaire de la CBC, conseil d'école, syndicat mixte.

Divers

Une commission d'action sociale sera mise en place avec les anciens membres du CCAS pour traiter les cas éventuels qui nécessiteraient une intervention.

Une réunion de travail est fixée au 19 mai pour la création du site internet de la commune et une réunion de la commission voirie le 21 mai.

Philippe d'Anterroches

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain

Sandrine Barbier
absente excusée

Serge Lehericey

Marc Denquin

Christophe Mauger de Varennes

Rémi De Saint Jores

Aline Maïté

Guérin Cécile